

JEAN-JAURÈS MATERNEL  
3 ans - 5 ans 1/2



BULLE BLEUE MATERNEL  
3 ans - 5 ans 1/2



# LES ACCUEILS CENTRES DE LOISIRS

ANNÉE  
SCOLAIRE  
2021/2022

ARC-EN-CIEL  
5 ans 1/2 - 9 ans



JULES-VERNE  
9 ans - 14 ans



[www.petit-quevilly.fr](http://www.petit-quevilly.fr)

## LIEUX D'ACCUEIL

- Centre maternel la Bulle Bleue (3 ans - 5 ans ½),  
rue Porte-de-Diane (02 35 62 11 66),
- Centre maternel Jean-Jaurès (3 ans - 5 ans ½),  
rue du Général-Foy (02 35 62 55 77),
- Centre Arc-en-ciel (5 ans ½ - 9 ans),  
boulevard Charles-de-Gaulle (02 35 63 81 81).
- Centre Jules Verne (9 ans - 14 ans),  
rue Kennedy (02 35 72 24 72).

Les inscriptions dans les deux centres de loisirs maternels s'effectuent par secteur géographique scolaire.

## AU PROGRAMME

Activités culturelles, sportives, scientifiques, multimédia, loisirs, expression (art plastique, théâtrale...), sorties diverses (piscine, patinoire, cinéma, visites d'expositions et de musées...).

## TRANSPORT ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Pour le centre de loisirs Arc-en-Ciel primaire et Jules-Verne uniquement, un transport en car le matin et le soir est proposé aux enfants qui sont inscrits en accueil à la journée.

Il s'effectue sur quatre lieux de pointage municipaux : Piscine, Arc-en-ciel, Jules Verne et Bulle Bleue. La tournée de ramassage s'effectue le matin entre 8 h 50 et 9 h et le retour l'après-midi est prévu entre 17 h 20 à 17 h 30.

Pour les accueils maternels et les familles de l'accueil primaire qui n'utilisent pas le service de transport en car, les enfants doivent arriver à l'accueil de loisirs à 9 h et le quitter à 17 h 30. Une demande de dérogation pour un accueil dès 8 h est toutefois possible, à la condition qu'elle soit justifiée par une attestation de l'employeur.





## TARIFS ET HORAIRES

DROIT D'INSCRIPTION ANNUEL 2021/2022 : 14,80 €

### MERCREDIS

**ACCUEIL À LA JOURNÉE DE 9 H À 17 H 30**

de 3,95 € à 8,95 €\*

activités + déjeuner + goûter

**ACCUEIL À LA DEMI-JOURNÉE MATINÉE DE 9 H À 13 H 30**

de 2,35 € à 5,40 €\*

activités + déjeuner

**ACCUEIL À LA DEMI-JOURNÉE APRÈS-MIDI  
DE 13 H 30 À 17 H 30**

de 1,60 € à 3,55 €\*

activités + goûter

### PETITES VACANCES SCOLAIRES

**ACCUEIL À LA JOURNÉE DE 9 H À 17 H 30**

de 3,95 € à 8,95 €\*

activités + déjeuner + goûter

**ACCUEIL À LA DEMI-JOURNÉE APRÈS-MIDI  
DE 13 H 30 À 17 H 30**

(uniquement pour le public 10,5/14 ans)

sans repas avec goûter

\*selon quotient familial

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

En ligne : [petit-quevilly.kiosquefamille.fr](http://petit-quevilly.kiosquefamille.fr)  
Sur rendez-vous : à l'Hôtel de ville  
Accueil Enfance Loisirs 02 35 63 75 85  
voir horaires d'ouverture sur [www.petit-quevilly.fr](http://www.petit-quevilly.fr)

→ **MERCREDIS** : pour tous les mercredis de l'année scolaire 2021/2022.

→ **PETITES VACANCES SCOLAIRES** : par période.

Les modalités d'annulation et de modification des inscriptions sont inscrites dans le règlement intérieur des activités d'accueils de loisirs.

PÉRIODES D'INSCRIPTION <sup>1</sup>	PÉRIODES D'ACCUEIL
du 14 au 30 juin 2021	<b>LES MERCREDIS À L'ANNÉE</b>
du 20 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2021	<b>VACANCES AUTOMNE</b> du 25 octobre au 5 novembre 2021
du 15 au 26 novembre 2021	<b>VACANCES FIN D'ANNÉE</b> du 20 au 31 décembre 2021
du 3 au 14 janvier 2022	<b>VACANCES HIVER</b> du 7 au 18 février 2022
du 7 au 18 mars 2022	<b>VACANCES PRINTEMPS</b> du 11 au 22 avril 2022

Les activités des accueils de loisirs maternels Jean-Jaurès et Bulle Bleue sont susceptibles d'être déplacées durant l'année scolaire 2021-2022, en raison de la livraison de la nouvelle structure de loisirs maternelle Petit Arc-en-Ciel.

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR LE DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION

- Attestation de quotient familial de moins de 3 mois à demander auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales pour les ayants droits ou si, vous n'êtes pas allocataire, le dernier avis d'imposition.
- Le numéro de sécurité sociale (carte ou attestation).
- Carte ou attestation de mutuelle, CMU à jour.
- Un justificatif des vaccinations obligatoires à jour (carnet de santé ou certificat médical).
- Un justificatif de domicile original de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture énergie ou téléphone fixe, ...).
- Une attestation de scolarité (pour les enfants non scolarisés sur la commune).
- Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.